



NOUVEAU! Facturation automatisée des retours de colis

À compter du 6 juin 2011

- Les clients commerciaux des Services de colis à qui on retourne des articles ne recevront plus la version papier du Manifeste en nombre ou du Bordereau d'expédition lorsque le colis est retourné.
- Les clients pourront maintenant accéder par voie électronique à l'information sur la livraison de leurs articles retournés.
- Il suffit d'aller sur le site **postescanada.ca/entreprise** et d'ouvrir une session ou s'inscrire afin d'accéder au lien **Mes commandes**. Sous **Choisir un site**, sélectionnez **Postes Canada** dans le menu déroulant. Une fois la session ouverte, sélectionnez le lien **Mes commandes** pour accéder à vos **Commandes retournées** afin d'afficher, d'imprimer et de télécharger l'information sur la livraison des articles retournés.

DK10569-05-2011

Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec notre Réseau du service aux entreprises au 1 866 757-5480.



De partout... jusqu'à vous